



Élément technique	Sous-élément technique	Constat				
		Neuf <input checked="" type="checkbox"/>	Rénovation <input checked="" type="checkbox"/>	MI <input checked="" type="checkbox"/>	Collectif <input checked="" type="checkbox"/>	Tertiaire <input checked="" type="checkbox"/>
Parois verticales	Isolation thermique par l'extérieur	L'isolant posé à l'extérieur n'est pas protégé des intempéries.				



### Cause technique

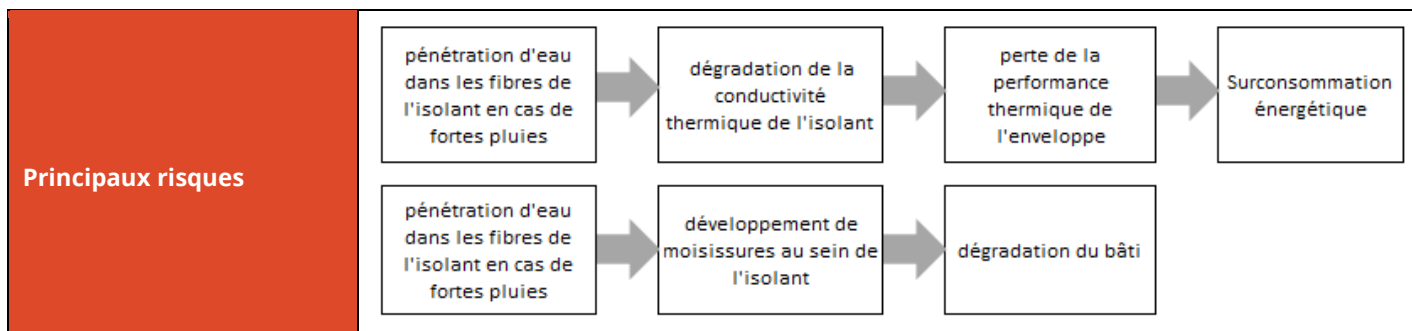
Absence de pare-pluie ou d'une protection provisoire.

### Origine Conception Exécution Exploitation

La protection provisoire n'a pas été prévue en phase Conception dans le Dossier Marché.

La Maîtrise d'œuvre ne s'est pas assurée de la conformité de l'exécution de l'ouvrage.

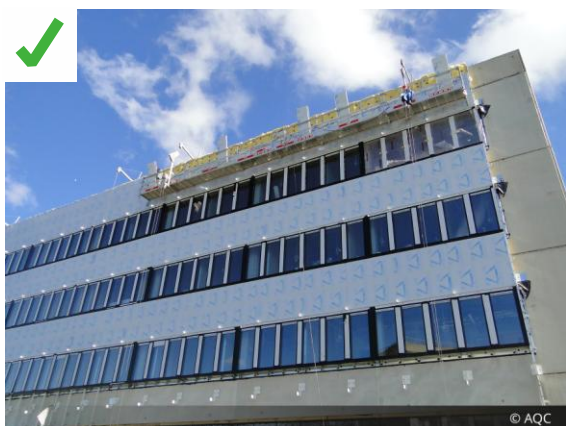
Non-respect des Règles de l'art en phase exécution.



### Solutions correctives et/ou préventives

Après la pose des panneaux d'isolant en façade extérieure, il est conseillé de mettre en place un pare-pluie ou une protection provisoire des isolants pour les protéger des intempéries.

La Maîtrise d'œuvre lors de la phase conception doit prévoir dans le Dossier Marché une protection provisoire et s'assurer de la conformité de l'exécution des ouvrages.



### Exemples de bonnes pratiques

Photo ci-contre :

La mise en place du bardage est réalisée en même temps que la pose de l'isolant.

L'isolant est ainsi protégé des intempéries.